



PATRICK MATATA MAKALAMBA

À LA TRIBUNE

LES DOSSIERS DU MANDAT

ASSEMBLÉE NATIONALE / 2024-2026

PAR ARISTOTE TALY

ASSEMBLÉE NATIONALE / 2024-2026

LES DOSSIERS DU MANDAT

De la formation à la fiscalité, de la SOTEXKI au référendum : les interventions de Patrick Matata Makalamba dans les débats de l'Assemblée nationale.

A l'Assemblée nationale, Patrick Matata Makalamba intervient sur le budget, la production agricole, les entreprises publiques et le contrôle de l'action gouvernementale. Élu de Kisangani, membre du groupe parlementaire Le peuple souverain et de la commission économique, financière et de contrôle budgétaire, il siège au cours de la législature ouverte en 2024.

Ses prises de parole portent à la fois sur les besoins de sa circonscription et sur les textes de portée nationale. La centrale hydroélectrique de la Tshopo, les voiries urbaines et la SOTEXKI côtoient les questions de protection sociale, de transparence administrative et de financement du développement.

Le dossier suit ces interventions dans leur cadre parlementaire : débat général, examen d'un texte, amendement ou question d'actualité. Il présente les demandes du député et précise les décisions de l'Assemblée lorsqu'elles sont établies. La recevabilité d'un texte, son adoption et sa mise en œuvre correspondent à des étapes distinctes.

En juin 2026, un amendement qu'il défend à l'article 42 de la proposition de loi référendaire est adopté. En octobre, il prend part aux débats sur plusieurs financements internationaux et interroge la sélection des bénéficiaires d'un programme agricole à Kisangani.

LE PÉRIMÈTRE

Les prises de parole identifiées depuis le début du mandat. Un dossier consacré exclusivement à l'activité à l'Assemblée nationale, arrêté au 28 octobre 2026.

PREMIERS DÉBATS BUDGÉTAIRES

LA TSHOPO DANS LE DÉBAT NATIONAL

Dès les débats de l'automne 2024, l'élu de Kisangani relie les choix budgétaires aux besoins de formation, d'énergie et de transport.



Patrick Matata Makalamba à la tribune lors des débats sur le budget 2025.

A l'automne 2024, Patrick Matata Makalamba intervient à l'Assemblée nationale sur les priorités du développement. Son propos associe le capital humain, l'agriculture, les infrastructures de transport et la situation des entreprises du portefeuille de l'État.

Il demande que la formation, la recherche et les personnels de l'enseignement soient mieux pris en compte dans les choix publics.

Sur l'agriculture, le député conteste la faiblesse des crédits réservés au secteur dans le budget examiné. Il insiste également sur les liaisons entre les bassins de production et les marchés. Pour la

Tshopo, il désigne l'état des routes comme une difficulté pour les échanges économiques.

L'électricité et l'eau constituent un autre volet de son intervention. Il évoque les difficultés de la SNEL et de la REGIDESO à Kisangani et demande un financement plus conséquent pour la centrale hydroélectrique de la Tshopo. Il avance un besoin de **50 millions de dollars** pour sa réhabilitation : il s'agit d'une demande de financement.

Il appelle enfin à harmoniser les barèmes salariaux des services publics. L'intervention est documentée le 31 octobre 2024 ; la date exacte de la séance n'est pas précisée.

LE REPÈRE

Automne 2024 : formation, agriculture, routes, eau, électricité et équité salariale entrent dans son intervention budgétaire.

PRODUIRE ET RELIER LES MARCHÉS

DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AUX PME

Le débat sur le droit à l'alimentation, puis celui sur les incubateurs agricoles, portent sur les conditions concrètes de la production.

Le 7 mai 2025, Patrick Matata Makalamba prend la parole lors de l'examen de la proposition de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la sécurité alimentaire. Le texte est porté par les députés Alexandre Kambale et Thaddée Katembo.

Dans son intervention, il met en avant les obstacles qui limitent la production et l'approvisionnement : conflits armés, difficultés d'accès aux infrastructures et contraintes qui pèsent sur les exploitants. Il demande un accompagnement des ménages et des entrepreneurs agricoles.

En avril 2026, il soutient la ratification d'un accord de prêt de **16 millions de dollars** conclu avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique. Le financement concerne le Projet

d'implantation des incubateurs des petites et moyennes entreprises dans le secteur agricole, le PIIPME.

Le député défend ce financement au nom du groupe parlementaire Le peuple souverain. Il rapproche le développement des PME agricoles de l'amélioration des liaisons commerciales entre les provinces. Les équipements et les infrastructures occupent une place explicite dans son argumentation.

Son soutien s'accompagne d'une demande de coordination gouvernementale. Il souhaite que les ministères de l'Agriculture et du Développement rural participent davantage à la présentation de ces dossiers, aux côtés des responsables financiers. Son intervention porte sur l'examen de l'accord de prêt, sans constituer un bilan de l'exécution du projet.

DEUX SÉQUENCES

7 mai 2025 : sécurité alimentaire. Avril 2026 : soutien au financement BADEA des incubateurs de PME agricoles.

21 MAI 2025 / CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

ROUTES ET ÉLECTRICITÉ, LES BESOINS DE KISANGANI

Lors du débat avec le directeur général de l'OVD, Patrick Matata élargit la discussion aux infrastructures des villes de l'intérieur.



À l'Assemblée nationale, l'élus de Kisangani prend part au débat sur les infrastructures.

Le 21 mai 2025, l'Assemblée nationale examine une question orale avec débat adressée à Victor Tumba, directeur général de l'Office des voiries et drainages. L'initiative de la députée Dollie Tshilombo porte sur l'état des voiries et du drainage à Kinshasa.

Patrick Matata Makalamba intervient dans ce cadre pour demander des réponses sur la gestion et les résultats de l'établissement. Il place également les difficultés des autres villes dans la discussion et prend l'exemple de Kisangani.

L'élus distingue deux besoins : l'électricité et les infrastructures. Il décrit la détérioration de la voirie et la difficulté de préserver les fonctions

économiques de la ville lorsque les équipements se dégradent. Il reconnaît les investissements et les travaux engagés, tout en demandant une prise en charge plus large des besoins.

Son intervention appelle à une répartition des efforts entre la capitale et les villes de l'intérieur. La question de l'OVD devient ainsi, dans son propos, celle de la couverture territoriale des services et de la capacité à mesurer les réalisations.

Un délai de 48 heures est accordé au directeur général pour préparer ses réponses aux préoccupations des députés.

LE CADRE DE LA PRISE DE PAROLE

Une contribution au débat sur la gestion de l'OVD, avec un accent sur les voiries urbaines et les besoins énergétiques de Kisangani.

AGENTS PUBLICS / DROITS ET RÉMUNÉRATIONS

PROTÉGER LES AGENTS, CLARIFIER LES EFFECTIFS

La protection sociale et la maîtrise de la masse salariale donnent lieu à deux interventions distinctes, en mai 2025 et en juin 2026.

Le 30 mai 2025, Patrick Matata Makalamba intervient lors de l'examen du projet modifiant et complétant le régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'État. Le texte est présenté par Jean-Pierre Lihau, vice-Premier ministre chargé de la Fonction publique.

Le débat concerne notamment des catégories d'agents qui ne bénéficient pas d'une couverture adaptée à la nature de leurs fonctions. Il aborde l'institution d'un régime par capitalisation pour les personnes qui ne peuvent accéder au régime traditionnel de carrière. La prise de parole du député est enregistrée dans cette discussion.

Le 13 juin 2026, il présente une question d'actualité au même responsable gouvernemental. Cette fois, le sujet est la

maîtrise des effectifs, l'évolution de la masse salariale et le paiement des agents de carrière des services publics.

Il demande un état comparatif des effectifs et de la masse salariale à l'arrivée du ministre et au premier trimestre 2026. Il interroge aussi les résultats des opérations de recensement, la persistance présumée de non-ayants droit dans la paie et la situation des agents qui attendent leur prise en charge.

Le député évoque également les retards de salaires et réclame des réponses sur les mécanismes de règlement. Cette question d'actualité doit être distinguée de l'interpellation portée par un autre député : Patrick Matata intervient aussi pour clarifier et soutenir une motion incidente dans ce débat distinct.

LES DATES

30 mai 2025 : régime de sécurité sociale. 13 juin 2026 : effectifs publics, masse salariale et retards de paiement.

PROTECTION DES CITOYENS ET RÔLE DU PARLEMENT

LA SÉCURITÉ DEVANT L'HÉMICYCLE

De Kisangani à la guerre dans l'Est, ses interventions interrogent les moyens de l'État et la continuité du contrôle parlementaire.

En juin 2025, Patrick Matata Makalamba intervient à l'Assemblée nationale sur l'insécurité à Kisangani. Il évoque les appels nocturnes des habitants et demande que les autorités compétentes soient entendues dans un cadre parlementaire spécialisé.

Ses demandes portent sur les effectifs policiers, leur équipement, leur encadrement et l'organisation des services de sécurité. Il soutient une saisine de commission afin de réunir les responsables concernés et d'examiner les réponses à apporter. L'intervention est relatée le 11 juin 2025 ; le jour exact de la séance reste à préciser.

Le 12 décembre 2025, lors du débat sur une nouvelle prorogation de l'état de siège, il présente une motion d'information assortie de recommandations. Il demande une

réévaluation des accords et partenariats de défense et de sécurité, ainsi que de certains engagements internationaux, au regard de la poursuite des violences dans l'Est.

Le 24 juillet 2026, un autre débat l'amène à interroger le fonctionnement du Parlement en période d'état de siège. Pendant l'examen de la loi d'habilitation du Gouvernement, il développe une lecture des dispositions constitutionnelles sur la continuité des travaux des chambres.

Il met en discussion la clôture de la session et les conditions dans lesquelles le Gouvernement peut légiférer par ordonnances-lois. Cette argumentation constitue sa position dans le débat parlementaire ; elle ne vaut pas décision juridictionnelle sur l'interprétation de la Constitution.

TROIS OBJETS DISTINCTS

Sécurité à Kisangani, réévaluation des partenariats et continuité des travaux parlementaires pendant l'état de siège.

ACCÈS À L'INFORMATION ET ENTREPRISES PUBLIQUES

OUVRIR LES DONNÉES, PRÉCISER LES OBJECTIFS

Dans le débat sur trois propositions de loi, Patrick Matata intervient sur la transparence, l'actionnariat public et l'adaptation du droit familial.

En mars 2026, l'Assemblée nationale examine trois propositions portant sur le Code de la famille, l'organisation du portefeuille de l'État et l'accès à l'information. Patrick Matata Makalamba prend part au débat général après leur présentation.

Sur la transparence de la vie publique, il propose un chapitre consacré aux données ouvertes. Il demande que des informations administratives soient publiées et accessibles en ligne, notamment les données budgétaires et de fonctionnement des hôpitaux, universités et communes.

Il cite les controverses sur la rémunération des députés pour défendre la diffusion

d'informations précises. Sa proposition porte sur un accès direct du citoyen aux données détenues par l'administration.

Sur les entreprises du portefeuille, il souhaite clarifier la politique d'actionnariat de l'État. Il demande que soient définis les raisons de la participation publique, les objectifs de performance et de restructuration, ainsi que les indicateurs de gouvernance.

Il intervient enfin sur la révision du Code de la famille en demandant une prise en compte des problèmes concrets de la société congolaise. Les trois textes sont déclarés recevables et envoyés en commission. Cette décision ouvre leur examen approfondi ; elle ne correspond pas à leur adoption définitive.

LA PROPOSITION

Rendre accessibles les données publiques et définir plus précisément les objectifs assignés aux participations de l'État.

2 AVRIL 2026 / JUGES CONSULAIRES

DES MOYENS POUR LA JUSTICE COMMERCIALE

Le député demande une réponse rapide au non-paiement des primes des juges consulaires et aux difficultés des tribunaux de commerce.

Le 2 avril 2026, une séance de contrôle parlementaire porte sur la situation des juges consulaires. Patrick Matata Makalamba intervient dans le débat ouvert par une question orale adressée au ministre de la Justice.

Il conteste le report des solutions à un collectif budgétaire ou à l'exercice 2027. Son argumentation porte sur le délai de traitement d'un problème déjà soulevé et sur les responsabilités de gestion du ministère.

Le député relie la situation des juges au fonctionnement des tribunaux de commerce. Il rappelle que ces juridictions ont été mises en place dans le cadre des réformes du climat

des affaires et que les litiges économiques nécessitent des réponses rapides.

Son intervention demande donc à la fois une prise en charge des personnels concernés et une remise en fonctionnement effective des juridictions. Il invite le ministère à présenter les initiatives qu'il entend engager pour répondre aux difficultés.

La demande vise des actes de gestion et des moyens opérationnels. Elle s'inscrit dans le contrôle exercé par les députés sur l'action gouvernementale et dans le débat sur les conditions d'application des réformes judiciaires.

L'OBJET DU CONTRÔLE

Le paiement des primes des juges consulaires et la capacité des tribunaux de commerce à assurer leurs missions.

29 AVRIL 2026 / SOTEXKI

RELANCER L'USINE, EXAMINER LE MARCHÉ

Face au ministre de l'Industrie, Patrick Matata demande que la relance de la SOTEXKI repose sur un diagnostic économique et sectoriel.

Le 29 avril 2026, l'Assemblée nationale examine la question orale avec débat du député Lotika Likwela sur la Société textile de Kisangani. Patrick Matata Makalamba intervient face au ministre de l'Industrie, Julien Paluku.

Il rappelle la place de l'usine dans la vie économique et sociale de Kisangani, puis interroge la réponse financière proposée. Il demande que l'état réel de l'entreprise soit rapproché de la solution retenue pour sa relance.

Son argumentation mobilise des outils d'analyse stratégique, dont les matrices BCG et McKinsey. Il examine la rentabilité, la trésorerie, l'attractivité du secteur et la position concurrentielle de l'entreprise. Ces

appréciations sont celles qu'il développe dans son intervention.

Le député pose également la question des clients : qui achètera les produits de la SOTEXKI, avec quel pouvoir d'achat et dans quelles conditions de concurrence ? Il demande des études suffisantes avant de nouveaux financements.

Il maintient la nécessité de la relance tout en appelant à identifier les facteurs qui la bloquent. L'accès à l'énergie, l'approvisionnement en matières premières et les débouchés commerciaux font partie des enjeux qu'il met en discussion. Son intervention porte sur les conditions d'une reprise viable, sans établir qu'une reprise de production a suivi la séance.

LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT

Un diagnostic sectoriel et une étude des débouchés avant l'engagement de nouveaux moyens pour la SOTEXKI.

LOI RÉFÉRENDATAIRE / ARTICLE 42

LES TROIS NIVEAUX DANS LA CONSTITUANTE

Le 9 juin 2026, l'Assemblée nationale adopte l'amendement défendu par Patrick Matata sur la composition de l'Assemblée constituante prévue dans le texte.

Le débat sur la proposition de loi fixant les conditions d'organisation du référendum donne lieu à plusieurs interventions de Patrick Matata Makalamba. Le 30 avril 2026, il défend un cadre référendaire ouvert aux réformes, y compris constitutionnelles.

Le 9 juin, lors de l'examen article par article, il propose de modifier l'article 42 sur la composition de l'Assemblée constituante. Il demande que les trois niveaux de gouvernance soient représentés : pouvoir central, provinces et entités territoriales décentralisées.

Sa proposition associe les députés nationaux et les sénateurs aux députés provinciaux et

aux conseillers municipaux. L'argument est celui de la représentation des différents niveaux d'élection dans les travaux de la future instance.

L'amendement est adopté. La composition retenue dans le texte comprend les députés nationaux, les sénateurs, les députés provinciaux, les gouverneurs de province et les conseillers municipaux.

Cette décision intervient dans l'examen de la proposition de loi par l'Assemblée nationale. Elle ne constitue ni la convocation d'un référendum ni l'installation d'une Assemblée constituante. Elle porte sur les dispositions du texte soumis à la procédure législative.

LA DÉCISION ÉTABLIE

9 juin 2026 : adoption de l'amendement à l'article 42, associant les représentants des trois niveaux de gouvernance.

BUDGET, FORMATION ET PARAFISCALITÉ

FINANCER LES PRIORITÉS

Deux débats articulent la mobilisation des ressources, les infrastructures, la formation professionnelle et le financement des anciens combattants.

Le 11 juin 2026, pendant l'examen de la loi de finances rectificative, Patrick Matata Makalamba demande une rationalisation de la parafiscalité. Il souhaite mieux mobiliser les ressources dispersées entre établissements publics, budgets annexes et comptes spéciaux.

Il évoque des instruments d'investissement, dont une caisse de dépôt et de consignation et des fonds destinés aux infrastructures. Il appelle à renforcer les liaisons entre les provinces et à mobiliser des financements pour des investissements structurants.

Le deuxième axe porte sur la formation professionnelle. Il demande des centres de formation dans les provinces et les territoires, une meilleure formation des

ingénieurs et le développement de filières adaptées aux besoins contemporains. Il cite notamment l'intelligence artificielle.

Il interroge aussi la répartition uniforme des moyens du PDL-145T au regard des besoins et des niveaux d'exécution. Il rappelle les engagements attendus en faveur des professeurs d'université et de l'innovation.

Le 3 juillet, il soutient la recevabilité du projet sur les anciens combattants, tout en contestant la création de nouveaux prélèvements pour leur financement. Il demande une prise en charge par le budget général de l'État. Dans le même débat, il défend un cadre fiscal plus simple et plus stable pour les activités économiques.

LES DEUX DATES

11 juin : budget rectificatif et investissements. 3 juillet : protection des anciens combattants et réforme du régime fiscal.

13 AVRIL 2026 / ACCORDS DE WASHINGTON

LES ACCORDS DEVANT LES DÉPUTÉS

Au nom de son groupe parlementaire, Patrick Matata défend la portée diplomatique et économique des textes soumis à ratification.

Le 13 avril 2026, l'Assemblée nationale examine les projets de loi autorisant la ratification des accords de Washington. Les débats portent sur l'accord de paix entre la RDC et le Rwanda et sur le partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis.

Patrick Matata Makalamba intervient au nom du groupe parlementaire Le peuple souverain. Il soutient les textes et présente l'accord entre la RDC et le Rwanda comme une reconnaissance de la dimension interétatique du conflit.

Sur le partenariat avec les États-Unis, il met en avant les perspectives de coopération économique et de développement. Son

intervention relie les objectifs sécuritaires aux possibilités d'investissement et de transformation de l'économie congolaise.

Cette position intervient après sa motion de décembre 2025 demandant une réévaluation des partenariats de défense et de sécurité au regard de la poursuite des violences. Les deux prises de parole correspondent à des moments et à des objets parlementaires différents.

Les textes examinés en avril sont déclarés recevables. Le soutien exprimé par le député porte sur leur examen et leur ratification ; les effets concrets de ces accords relèvent ensuite de leur application et des engagements des parties.

LE CADRE

Une contribution au débat parlementaire sur la ratification des accords, distincte de ses interventions radiophoniques sur les mêmes sujets.

2 ET 19 OCTOBRE / PRISES DE PAROLE RECENSÉES

ENSEIGNEMENT, SANTÉ ET FINANCEMENTS

Les relevés des débats d'octobre identifient ses interventions sur deux réformes et trois accords de financement.

Le 2 octobre 2026, Patrick Matata Makalamba prend part à l'examen de la proposition modifiant le statut du personnel de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique. Deux prises de parole sont enregistrées à son nom dans ce débat.

Le même jour, il intervient sur la proposition modifiant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire. Cette prise de parole appartient à un débat distinct, consacré au cadre juridique des établissements pénitentiaires.

Le 19 octobre, il prend la parole lors de l'examen du financement additionnel du Projet d'urgence pour l'équité et le renforcement du système éducatif, le PERSE.

L'accord soumis aux députés porte sur 200 millions de dollars.

Il intervient aussi dans le débat relatif au Projet multisectoriel de nutrition et de santé, le PMNS, pour un financement additionnel de 75 millions de dollars. Deux prises de parole figurent à son nom dans le relevé de cette discussion.

Enfin, deux interventions sont recensées sur le financement additionnel du projet régional REPAIR, pour **150 millions de dollars**. Le projet concerne la préparation et la réponse aux urgences ainsi que la reprise inclusive. Ces montants désignent les accords examinés, et non des crédits dont le député serait bénéficiaire ou gestionnaire.

LES MONTANTS DES ACCORDS

PERSE : 200 millions USD. PMNS : 75 millions USD. REPAIR : 150 millions USD.

21 OCTOBRE 2026 / PEJAB

QUI BÉNÉFICIE DES FINANCEMENTS ?

Dans le débat avec le ministre de l'Agriculture, Patrick Matata interroge la sélection des bénéficiaires du PEJAB à Kisangani.

Le 21 octobre 2026, l'Assemblée nationale examine la question orale avec débat d'Hermione Bolumbe adressée à Muhindo Nzangi, ministre d'État chargé de l'Agriculture. Le sujet est la mise en œuvre du Projet d'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-business, le PEJAB.

Patrick Matata Makalamba met en avant les terres disponibles, la jeunesse et les institutions scientifiques de la Tshopo. Il cite notamment l'Université de Kisangani, l'Institut facultaire des sciences agronomiques de Yangambi et l'INERA pour interroger l'accès des jeunes de la province au financement.

Il dénonce des irrégularités dans la sélection des bénéficiaires et affirme que certaines personnes retenues n'auraient ni résidence ni

activité identifiable dans la province. Ces accusations sont formulées dans son intervention. Il soutient un examen parlementaire des dysfonctionnements du programme.

Ses recommandations portent d'abord sur l'accompagnement des producteurs déjà actifs. Il demande de prendre en compte les réalisations visibles et les capacités démontrées, plutôt que de s'en tenir aux procédures de sélection.

Il réclame aussi des paiements plus rapides aux agri-multiplicateurs nationaux et une collaboration avec les institutions de recherche et les structures d'animation rurale. Il inscrit le programme dans les objectifs de réduction de la pauvreté, de lutte contre la faim et de développement d'une production durable.

LES TROIS RECOMMANDATIONS

Accompagner les producteurs actifs, payer les fournisseurs nationaux dans les délais et associer la recherche aux programmes agricoles.

PATRICK MATATA MAKALAMBA

À LA TRIBUNE

LES DOSSIERS DU MANDAT

- 02 OUVERTURE
- 03 BUDGET / 2024
- 04 AGRICULTURE / 2025-2026
- 05 INFRASTRUCTURES / 2025
- 06 PROTECTION SOCIALE / 2025-2026
- 07 SÉCURITÉ / 2025-2026
- 08 TRANSPARENCE / MARS 2026
- 09 JUSTICE COMMERCIALE / AVRIL 2026
- 10 INDUSTRIE / AVRIL 2026
- 11 INSTITUTIONS / AVRIL-JUIN 2026
- 12 FINANCES PUBLIQUES / JUIN-JUILLET 2026
- 13 DIPLOMATIE / AVRIL 2026
- 14 LOIS ET FINANCEMENTS / OCTOBRE 2026
- 15 CONTRÔLE PARLEMENTAIRE / OCTOBRE 2026

Dossier parlementaire arrêté au 28 octobre 2026.
Direction éditoriale et rédaction : **Aristote TALY**.
Photographies : archives de RDC60 Politique.